

## Identification

---

Identifiant	18SIS00965
Nom usuel	Dépôt de boues de la ville de Vierzon
Adresse	Chemin de la Croix Moreau
Lieu-dit	La Grande Jonchère
Département	CHER - 18
Commune principale	VIERZON - 18279
Caractéristiques du SIS	<p>La ville de Vierzon a exploité sur la section EM parcelle n°54, un dépôt de boues de station d'épuration et de résidus de balayage. En raison de la mise en service de la nouvelle station de traitement des eaux de la ville le 1er décembre 2002, le site n'est plus exploité. Les boues de la nouvelle station sont transportées en centre d'enfouissement, afin de les amender avec des déchets verts pour en faire du compost.</p> <p>Situé à 150 mètres du Ruisseau du Verdin, le dépôt de boues de la ville de Vierzon est localisé dans l'emprise d'une crue centennale et dans une zone d'inondation d'aléa faible. Trois nappes sont présentes au droit du site : la nappe des alluvions du Cher, la nappe du Turonien et la nappe des sables du Cénomaniens. Celles-ci sont utilisées dans le cadre de captages destinés à l'alimentation en eau potable (AEP). Cependant, aucun captage AEP n'est sensible à une pollution du site. De nombreux puits privés sont présents autour du site. Cette exploitation est contiguë aux dépositaires des sociétés Patrick GESSET et Jean GESSET. Ces trois établissements forment un seul site qui est géré comme une seule entité au niveau de la démarche " Sites et sols pollués".</p> <p>Ce site a été inscrit à l'inventaire de 1994 en raison de présomptions de pollution et de risques de contamination des eaux souterraines. Afin d'anticiper la fermeture de ce site, l'arrêté préfectoral n°943 du 13 septembre 1999 a prescrit la réalisation d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques, afin de caractériser l'état du site et définir la réhabilitation éventuelle à prévoir.</p> <p>Vu la proximité des sociétés Jean GESSET et Patrick GESSET, une seule étude a été menée pour les trois parcelles. La première étape du diagnostic, l'étude historique, a été remise en 2001. La deuxième partie du diagnostic et l'étude simplifiée des risques n'ayant pas été réalisées dans les délais impartis, la ville de Vierzon a été mise en demeure de faire ces études par arrêté préfectoral du 4 juin 2003.</p> <p>Afin de réaliser la deuxième étape du diagnostic, 3 piézomètres de surveillance ont été mis en place. Des prélèvements d'eau en octobre 2003 au niveau de ces piézomètres et d'un puits proche du site ont été analysés. Ces analyses n'ont pas conduit au constat d'une pollution importante de la nappe. Toutefois, il a été relevé des teneurs anormales en fer, manganèse, chlorures, azote ammoniacal et la présence en très faible quantité d'hydrocarbures. Ces résultats n'étaient pas totalement représentatifs des transferts potentiels,</p>

puisque les prélèvements ont été réalisés après une longue période sèche.

Des investigations complémentaires ont donc été réalisées en 2004 et ont notamment montré une pollution des sols de la société Patrick GESSET par du toluène sur 1500 m<sup>2</sup> et sur une profondeur maximale de 2,5 mètres, une pollution des sols de la société Patrick GESSET par des solvants chlorés sur 250 m<sup>2</sup> et 2,5 mètres de profondeur, une pollution diffuse des sols par de l'azote Kjeldahl (azote ammoniacal et organique), étendue à l'ensemble des terrains étudiés, la présence d'argile en fond des dépositives de matières de vidange mais pas au niveau du terrain de la ville, une contamination des eaux souterraines par du manganèse et de l'azote sous forme d'ion ammonium. Les teneurs en manganèse dans le sol sont élevées. Aucun foyer de pollution n'a été particulièrement détecté. Le bureau d'étude a souligné que, dans la région, le manganèse est souvent présent en quantités significatives dans les eaux, provenant de la dissolution de la roche mère. L'évaluation simplifiée des risques a conclu le classement du site en classe 2, c'est-à-dire site « à surveiller ».

Des travaux de réhabilitation permettant de stabiliser les terrains par remblaiement ont été effectués sur la parcelle n°54. La ville de Vierzon avait pour projet de réaliser un terrain de sport avec gazon synthétique sur ce site en rachetant les parcelles des entreprises Jean et Patrick GESSET. Aujourd'hui, un projet de parc photovoltaïque est envisagé sur les parcelles n°52, 53 et 54.

Etat technique Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat

Observations Surveillance des eaux souterraines.

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	18.0002	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=18.0002">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=18.0002</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection Site référencé dans BASOL, ancien dépôt de boues de station d'épuration.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 626417.0 , 6681700.0 (Lambert 93)

Superficie totale 16482 m<sup>2</sup>

Perimètre total 651 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
VIERZON	EM	54	23/08/2016

## Documents

---

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan cadastral actuel		Oui
Photographie aérienne actuelle du site avec limites du SIS		Oui

# Cartographie

